

Reçu CLT / 0100900018  
Le 10 MARS 2014  
N° .....0160.....

# SULTANAT DE L'AÏR

B.P : 71

Téléphone : +2272044131/+22796965349

## ATTESTATION DE CONSENTEMENT

Je soussigné OUMAROU IBRAHIM OUMAROU, Sultan de l'Aïr, atteste avoir donné librement mon consentement en vue de l'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La parenté à plaisanterie fait partie de nos pratiques aux effets positifs et c'est pourquoi, nous soutenons fortement toute initiative visant sa sauvegarde et sa promotion.

*Fait à Agadez le 2 janvier 2014*

**OUMAROU IBRAHIM OUMAROU**



REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE ZINDER

Cel :

Attestation de Consentement :

A Monsieur le Ministre en charge de la Culture

*La Parenté à Plaisanterie est un véritable instrument de cohésion sociale et de solidarité léguée par nos ancêtres ; est toujours pratiquée par les membres de nos Communautés dans le respect des règles établies.*

*Aujourd'hui, nous sommes plus que conscients du rôle éminemment important de cette pratique et par conséquent, nous apportons notre soutien indéfectible au projet d'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel immatériel de l'Humanité.*

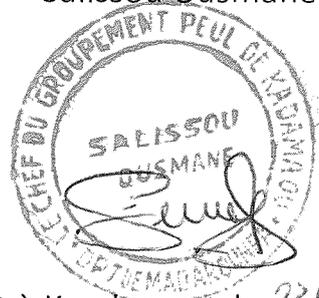
*Moi Mallam Dumarou Bachir Timogo dit Mallam Roka, leader religieux, accepte que la parenté à plaisanterie soit inscrite dans le patrimoine culturel sous réserve qu'elle soit utilisée sans le pers d'attaquer la cohésion sociale, et non à titre de ruse.*

Signature et cachet

## ATTESTATION DE CONSENTEMENT

Je soussigné Salissou Ousmane Chef de groupement peulh de Kandamaou déclare, mon consentement libre et éclairé pour l'inscription de la parenté à plaisanterie sur le liste représentative pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Salissou Ousmane



Fait à Kandamaou le 23/01/2014

# GANAY RABO

Chef de village Peulh Fafarou Maï  
adoua d'Agadez  
S/C Sultanat de l'Air  
Téléphone : +22796077424

## Shaydar amincewa

Ni, **GANAY RABO** sarkin garin fulani Fafarou Maï adoua na Agadez, na shaida tabatar da yarda tare da amincewa a rubuta tsarin tabastaka a cikin jeran abubuwan da zakare waapnin al adu na duniya.

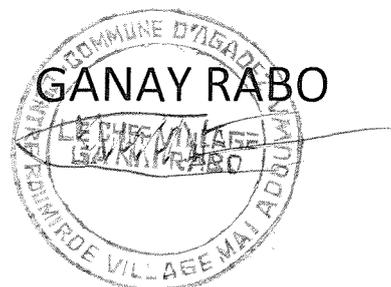
Tsarin tabastaka ya na cikin halaye na gari da muke iya tutiya da su dan haka, muna bada goyan baya mu matuka akan daWkacin husa'i da za su kare ta ku ma su yada ta.

## ATTESTATION DE CONSENTEMENT

Je soussigné **GANAY RABO**, chef de village peulh fafarou Maï adoua d'Agadez, atteste avoir donné librement mon consentement en vue de l'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La parenté à plaisanterie fait partie de nos pratiques aux effets positifs et c'est pourquoi, nous soutenons fortement toute initiative visant sa sauvegarde et sa promotion.

*Fait à Agadez le 2 janvier 2014*



## ATTESTATION DE CONSENTEMENT :

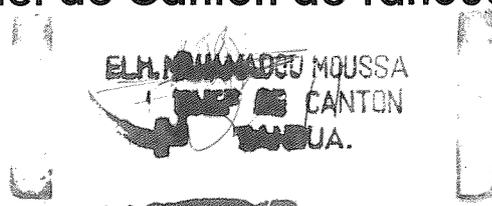
Je soussigné **Mahamadou Moussa**, Chef de Canton de Tahoua, atteste avoir donné mon consentement en vue de l'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La parenté à plaisanterie fait partie de nos pratiques aux effets positifs et c'est pourquoi nous soutenons fermement toute initiative visant sa sauvegarde et sa promotion.

Fait à Tahoua le ... *15/02* .....2014

**Mahamadou Moussa**

**Chef de Canton de Tahoua**



Amirou SADOU MOSSI

Tél :

Cél : 9626 89 85

## ATTESTATION DE CONSENTEMENT

Je soussigné **SADOU MOSSI** Chef de Canton de Sakoira/Tillabéri atteste avoir donné librement mon consentement en vue de l'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La parenté à plaisanterie fait partie de nos pratiques aux effets positifs et c'est pourquoi, nous soutenons fortement toute initiative visant sa sauvegarde et sa promotion.

Fai à Tillabéri, le 07./01./2014

Nom Prénom Signature et Cachet



A Monsieur le Ministre de la Culture des Arts et Loisirs

Véritable instrument de cohésion sociale et de solidarité légué par nos ancêtres, est pratiquée toujours par les membres de nos communautés dans le respect des règles établies, la parenté à plaisanterie reste et demeure aujourd'hui un facteur d'unité et joue un rôle éminemment important pour cet idéal de cohésion sociale.

Pour cet effet nous apportons notre soutien indéfectible au projet d'inscription de celle-ci sur la liste représentative pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE ZINDER

Cel :

Attestation de Consentement :

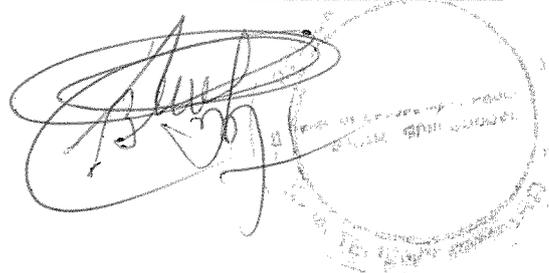
A Monsieur le Ministre en charge de la Culture

*La Parenté à Plaisanterie est un véritable instrument de cohésion sociale et de solidarité léguée par nos ancêtres ; est toujours pratiquée par les membres de nos Communautés dans le respect des règles établies.*

*Aujourd'hui, nous sommes plus que conscients du rôle éminemment important de cette pratique et par conséquent, nous apportons notre soutien indéfectible au projet d'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel immatériel de l'Humanité.*

*Le chef de l'Etat Zinder  
Le 27/01/2014*

Signature et cachet

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Abou' or similar, written over a circular official stamp. The stamp contains some text, but it is mostly illegible due to the signature and the quality of the scan. The signature is written in a cursive style.

ATTESTATION DE CONSENTEMENT

Je soussigné.....*Yayé Tony*.....responsable de la .....*Sukase*.....  
.....*de Dosso*....., déclare donner mon consentement libre et éclairé pour  
l'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative du patrimoine culturel  
Immatériel de l'humanité.

Fait à Dosso, le.....*16/01/*.....2014



Sultanat du Katsina Maradi

Bp : 27

Tel : 96 99 77 28

## Attestation de consentement

Je soussigné Maremawa Elhadj Ali Zaki , sultan du Katsina Maradi, atteste avoir donné librement mon consentement en vue de l'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité .

La parenté à plaisanterie fait partie de nos pratiques aux effets positifs et c'est pourquoi, nous soutenons fortement toute initiative visant sa sauvegarde et sa promotion.

Fait à Maradi le 16/12/2014

Maremawa Elhadj Ali Zaki



A Monsieur le Ministre chargé de la culture

La parenté à plaisanterie véritable instrument de cohésion sociale et de solidarité léguée par nos ancêtres et pratiquée toujours par les membres de notre communauté dans le respect des règles établies

Aujourd'hui nous sommes plus que conscients du rôle éminemment important de cette pratique et par conséquent nous apportons notre soutien indéfectible au projet d'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour le sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Sultanat de Gobir

Bp : 156

Tel : 96 97 11 82

## Attestation de consentement

Je soussigné elhadj Abdou Balla Marafa , sultan du Gobir ,atteste avoir donné librement mon consentement en vue de l'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité .

La parenté à plaisanterie fait partie de nos pratiques aux effets positifs et c'est pourquoi, nous soutenons fortement toute initiative visant sa sauvegarde et sa promotion.

Fait à Tibiri Gobir le 20-01-2014

Elhadj Abdou Balla Marafa



A Monsieur le Ministre chargé de la culture

La parenté à plaisanterie véritable instrument de cohésion sociale et de solidarité léguée par nos ancêtres et pratiquée toujours par les membres de notre communauté dans le respect des règles établies

Aujourd'hui nous sommes plus que conscients du rôle éminemment important de cette pratique et par conséquent nous apportons notre soutien indéfectible au projet d'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour le sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Monsieur Seydou IDRISSA  
Adresse : Président FENILITE Section de Tillabéri  
B.P. 01 Tél: 2071 12 86 - 96 99 58 92

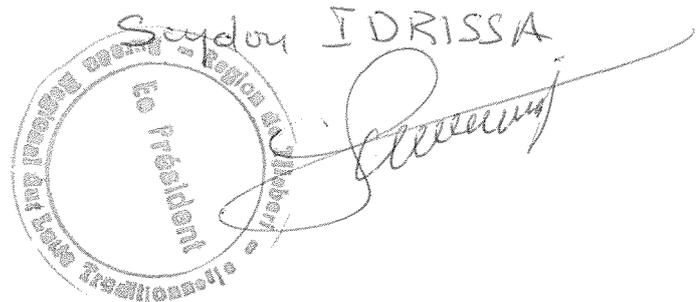
## ATTESTATION DE CONSENTEMENT

Je soussigné Monsieur Seydou IDRISSA atteste avoir donné librement mon consentement en vue de l'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La parenté à plaisanterie fait partie de nos pratiques aux effets positifs et c'est pourquoi, nous soutenons fortement toute initiative visant sa sauvegarde et sa promotion.

Fait à Tillabéri, le 22 / 01 / 2014

Nom Prénom Signature et Cachet

Seydou IDRISSA  


**A Monsieur le Ministre en charge de la culture**

**La parenté à plaisanterie véritable instrument de cohésion sociale et de solidarité légué par nos ancêtres est pratiquée toujours par les membres de nos communautés dans le respect des règles établies.**

**Aujourd'hui nous sommes plus que conscient du rôle éminemment important de cette pratique par conséquent nous apportons notre soutien indéfectible au projet d'inscription de celle-ci sur la liste représentative pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.**

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE ZINDER

SULTANAT DU DAMAGARAM

Tel :

BP :

### Attestation de Consentement :

Je soussigné Sa Majesté **ABOUBACAR SANDA OUMAROU**, Sultan du Damagaram atteste avoir donné librement mon consentement dans le cadre de l'Inscription de la Parenté à Plaisanterie sur la liste représentative pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel immatériel de l'Humanité.

La parenté à plaisanterie fait partie de nos pratiques aux effets positifs et c'est pourquoi, nous soutenons fortement toute initiative visant sa sauvegarde et sa promotion.

Zinder, le 30 Janvier 2014

ABOUBACAR SANDA OUMAROU

Signature et cachet

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'SULTANAT DU DAMAGARAM' and 'REPUBLIQUE DU NIGER' around a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends to the right of the seal.

## **ATTESTATION DE CONSENTEMENT**

La parenté à plaisanterie constitue pour le Niger une richesse immense qui a créé des alliances et des liens forts à travers tout le pays. C'est par conséquent, des valeurs culturelles sûres à sauvegarder et à pérenniser pour la paix et la cohésion nationales.

A cet effet, j'atteste avoir donné mon consentement en vue de l'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Fait à Niamey le 25 février 2014

**Mme Seydou Henriette**



**Association des Spécialistes Nigériens de l'information Documentaire (ASNID)**

## SHAI DAR YARDA

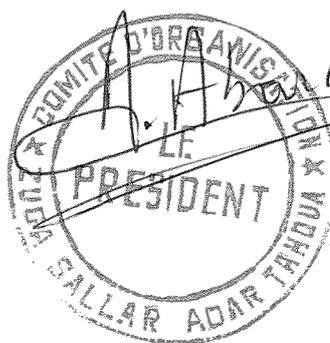
Ni, Alhaji Asmana Abarchi masoyin kare Al'Adun Galgajiya, Shiggaban Tsarin "ZUGA SALLAR ADAR" a TAHOUA, na amince a rubuta TABASTAKA cikin rukunin tallalin wasanin galgajiya na Duniya.

Tabastaka tana kawo hadinkay, kwanciyar hankali da zumunta.

Dan haka muna maraba da duka niyya ta bunkasa ta.

Tahoua, ran 16/02/2014

ALH ASMANA ABARCHI



Moi, Elhadj Asmana Abarchi, acteur pour la sauvegarde des valeurs traditionnelles, promoteur de la fête de l'Adar de Tahoua, soutient l'inscription de la parenté à plaisir sur la liste pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La parenté est un instrument de paix, d'unité et club pour tous, je participe activement à sa promotion.

Madame Hadiza

Niamey, le 25 février 2014

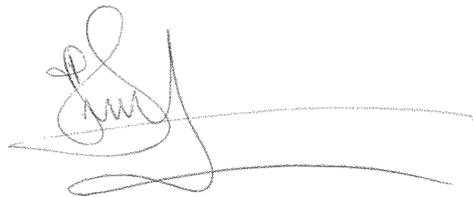
Membre Bureau de  
l'association des Femmes  
du Niger (AFN)

A

Monsieur le Ministre  
de la Culture, des Arts  
et des Loisirs.

J'ai eu l'honneur de donner mon  
consentement pour l'inscription de la  
parenté à plaisanterie sur la prestigieuse  
liste représentative du patrimoine culturel  
immatériel de l'humanité.

Du fait de ce lien entre les ethnies du Niger,  
on peut affirmer qu'elle constitue un  
trait d'union entre elles, et est devenue  
le ciment de notre unité nationale.



## Attestation

Je soussigné Elhadji Naman Barthé Chef du Groupement Peulh de Birni N'Konni atteste avoir donné librement mon consentement en vue de l'inscription de la parenté à plaisanterie sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La parenté à plaisanterie est un lien solide qui unit les différentes ethnies du Niger.

Nous, ~~les~~ hommes fiers.

Fait à Birni N'Konni, le 22 / 02 / 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a '+' sign.

Niamey ; le 28 mars 2011

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI DE NIAMEY**



Faculté des Lettres Sciences Humaines.  
**DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE**  
Téléphone : 20 31 72 55  
Fax : 73 38 62  
E-Mail : [flshuam@intnet.ne](mailto:flshuam@intnet.ne)  
Télex : UNIM 5258 NI  
NIF 5713  
B.P. 418 6 NIAMEY  
NIGER

**LETTRE DE RECOMMANDATION**

J'ai l'honneur d'attester que des chercheurs confirmés et sérieux du département de Psychologie que je dirige à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, animent le groupe Universitaire de Recherche sur le Cousinage à plaisanterie.

Je suis d'autant plus attentif à l'inscription du Cousinage à plaisanterie sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité que ce jeu de société est, certes ; en péril au regard de la jeune génération ; mais encore et surtout riche d'enseignements sur l'état actuel des connaissances sur le phénomène de catégorisation sociale. Un phénomène instinctif relativement irrationnel dont la résorption ; comme tout phénomène subjectif irrationnel ; consiste logiquement à soumettre celui-ci au dictat de la raison. C'est du moins ce à quoi le Cousinage à plaisanterie contraint les joueurs qui le pratiquent. Il reste à savoir, à la suite d'expériences empiriques rigoureuses, si cette résorption est scientifiquement vérifiable ou pas.

Je ne doute pas que les chercheurs regroupés au sein du Groupe Universitaire de Recherche sur le Cousinage à plaisanterie ne ménageront pas leurs efforts pour y arriver, c'est pourquoi j'accorde une entière confiance que cette inscription ouvrira de nouvelles perspectives de recherches en psychologie sociale

**Le chef de département**

Dr SIDIEN Moutari



UNIVERSITÉ ABDOU MOUMOUNI DE NIAMEY  
FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

**DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE**

---

B.P. 418  
NIAMEY, REPUBLIQUE DU NIGER  
TÉLÉPHONE : 20-73-26-87  
TÉLEX : UNIM 5258 NI

Niamey, le 28 Mars 2011

Le Chef de département

À: Organisation des Nations Unis pour l'Education la Science et la Culture (UNESCO)

Objet : Soutien à l'inscription du cousinage à plaisanterie sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Monsieur / Madame,

J'ai l'honneur d'attester que des chercheurs et étudiants de mon département sont partie prenante de cette candidature à l'inscription du "Cousinage à plaisanterie" sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en tant que membres actifs du "Groupe Universitaire de Recherche sur le Cousinage à Plaisanterie".

Les perspectives de recherche qui s'ouvrent à eux sont notables, notamment en ce qui concerne la problématique de l'interférence des langues des différentes communautés ethnolinguistiques du Niger. Je ne doute pas de la compétence des linguistes engagés dans ce groupe pour relever ce défi.

C'est pour toutes ces raisons que j'accorde un intérêt particulier à cette candidature.

Veuillez agréer, Monsieur/ Madame, mes cordiales salutations.

  
Mahamane Laoualy Abdoulaye  
Chef du Département de Linguistique

# UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

## GROUPE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SUR LE COUSINAGE A PLAISANTERIE (GURCP)

-----  
BP : 418 Niamey/Niger  
-----

**Tél. : (00227) 20 31 72 55**  
**20 31 56 90Cel 022790035212**

Je soussigné Barké Adamou, coordonnateur du Groupe Universitaire de Recherches sur le « Cousinage à Plaisanterie », atteste par le présent document le consentement libre et éclairé des membres de ce groupe (une dizaine de chercheurs et une quarantaine d'étudiants) à la proposition des autorités compétentes de notre pays pour l'inscription de « la parenté à plaisanterie » sur la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.

L'inscription de « la parenté à plaisanterie » sur la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité est pour nous, non seulement un grand honneur d'avoir participé à ce processus de reconnaissance du génie créateur de nos ancêtres, mais aussi une consécration des efforts de recherches de plusieurs années.

Pétris que nous sommes de la sève de culture de paix, et de solidarité des communautés qui cohabitent dans notre pays, il était pour nous un devoir de mettre à contribution nos connaissances scientifiques pour certifier de la crédibilité des savoirs que nous ont transmis nos communautés respectives à propos du « cousinage à plaisanterie ».

Des savoirs, sans doute, partiels et partiels en l'état actuel de choses et qu'il convient donc d'éclairer davantage pour en percer ses secrets et lever, un tant soit peu, l'équivoque flagrante qu'entretiennent les nombreuses études actuelles sur le « cousinage à plaisanterie ». En effet, sans le paraître de manière évidente pour une grande partie de la communauté scientifique universitaire, le « cousinage à plaisanterie » compte parmi les faits de culture de l'Afrique qui, après les pyramides d'Egypte, ont fait couler le plus d'encre. Les approches interprétatives à son sujet sont malheureusement très partagées, voire divergentes. Il importe donc que l'UNESCO suscite la création d'un espace d'échanges scientifiques en vue de remédier à cet état de faits.

La fonction sociale du « cousinage à plaisanterie » que nous pensons à voir mise en évidence consiste à l'initiation des membres des différentes communautés nigériennes à la lutte contre les conduites de discriminations sociales auxquelles les prédispose instinctivement leur cohabitation dans un même espace géographique. Nos recherches actuelles ont pour objectif de vérifier les hypothèses qui s'imposent en l'occurrence et de concevoir les montages didactiques qui se doivent pour formaliser cette fonction dans un contexte d'éducation de masse. L'inscription de « la parenté à plaisanterie » sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, favorisera, nous l'espérons, la collaboration de chercheurs d'autres pays dans cette entreprise.

Nous sommes naturellement disposés à fournir tous les renseignements utiles pour expliciter nos démarches et intérêts pour cette candidature.

Veuillez agréer l'expression de notre condescendante gratitude

Barké Adamou

